

L'AP

snetaa FO

MENSUEL N° 551 // AVRIL 2016 // 1,30€

#JESUISENGREVE



LOI EL KHOMRI

Les raisons de la colère p. 8

Conseil National 2016 p.2

Les Points d'Indice p.5

Le Snetaa à l'Élysée p.8

Préparer sa retraite p.15

LE PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

snetaa FO

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

24 rue d'Aumale 75009 Paris



CONSEIL NATIONAL 2016

Le Conseil National du **SNETAA-FO** se déroulera du lundi 9 au jeudi 12 mai 2016 au Centre Omnisports de Vichy. Il sera organisé par le **SNETAA-FO** national.

Ce « parlement » réunira statutairement les élu(e)s nationaux (liste des 80), tous les secrétaires académiques (S3 ou ST), tous les secrétaires départementaux (S2) ainsi que des collègues internationaux.

Les élu(e)s du **SNETAA-FO**, représentant(e)s les adhérent(e)s porteront les revendications du terrain, débattront et voteront la résolution générale qui sera alors portée par le **SNETAA-FO**.

Deux cents personnes sont attendues lors de ce rassemblement.

Le **SNETAA-FO** est la force majoritaire, représentative et le rempart pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels de la Voie Professionnelle. Il mène les combats pour les PLP, les CPE, les contractuels, les retraités... de l'Enseignement Professionnel.

Le Conseil National sera le lieu et l'occasion de propositions, d'échanges, de débats qui aboutiront à l'expression générale du **SNETAA-FO** qui définira la mise en œuvre de l'action générale de l'ensemble du syndicat.

Il déterminera les axes de lutte, les objectifs, les revendications du **SNETAA-FO**.

Les attaques sont malheureusement nombreuses :

- le développement de l'apprentissage en concurrence des formations sous statut scolaire ;
- les mutations ;
- la territorialisation et sa mise en œuvre ;
- les missions des enseignants, la casse des statuts ;

- la « casse » du code du travail ;
- l'austérité et le gel de nos salaires ;
- le lycée et campus des métiers ;
- l'Éducation prioritaire ;
- l'ASH, les SEGPA-EREA-ULIS ;
- les contractuels ;
- les retraites et pensions...

La liste est désastreusement longue, inquiétante et n'est malheureusement pas exhaustive.

Ce CN permettra de réaffirmer la voix des personnels de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque, les positions du syndicat, ses mandats sur ces différentes thématiques.

Le Conseil National sera l'occasion de maintenir la pression, de se rassembler pour que tous ensemble nous soyons en ordre de marche et réaffirmons nos engagements : la promotion et la défense de l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire, public laïque et républicain, de ses personnels et établissements spécifiques.

Subir ou agir ? Si certains subissent, d'autres agissent et se battent.

Au **SNETAA-FO**, nous sommes de ceux qui agissent ! Alors résistons et agissons ensemble car c'est ensemble et unis que nous sommes forts !

Le **SNETAA-FO** : un syndicat d'adhérent(e)s qui portent et défend les mandats choisis par eux !

Le **SNETAA-FO**, c'est plus qu'un syndicat !



Fier de l'Enseignement Professionnel
Initial, Public et Laïque !

FIER D'ÊTRE SNETAA-FO !



CHRISTIAN LAGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

TOUS MOBILISÉS : NE LÂCHONS RIEN !

Notre gouvernement est mobilisé pour nous laisser accroire que les choses vont mieux et que tout s'arrange.

Il en est ainsi de la situation salariale qui fait qu'un jour il n'est pas possible d'augmenter le point d'indice mais le lendemain ce même point d'indice qui n'a pas bougé depuis des années est revalorisé. Comprenez qui pourra si ce n'est des velléités politiciennes de se réconcilier avec les fonctionnaires. Pour autant cette augmentation, compte tenu de la perte de notre pouvoir d'achat, est bien sûr totalement insuffisante et ne contribuera pas à un rattrapage salarial affecté par l'augmentation des cotisations (cf : texte dans cet AP).

Il en est ainsi de la préparation de la rentrée 2016 où le Ministère de l'Éducation Nationale vient de publier plusieurs textes qui nous affectent : l'encadrement des PFMP et l'entrée dans la voie professionnelle.

Ces textes semblent montrer une revalorisation de la voie professionnelle, mais n'est-ce pas trop peu et trop tard (nous vous dirons par ailleurs notre avis très mitigé sur ces textes) ?

La seule question qui nous importe dans la réussite d'une rentrée est de savoir si nos conditions de travail se sont améliorées ou pas ?

Force a été de constater que la rentrée 2015 a ressemblé à toutes les autres et n'a pas amélioré notre quotidien ni le travail de nos élèves.

Le gouvernement continue avec les Régions à mettre en difficulté les lycées professionnels. L'État et les Régions ont signé le 30 mars 2016 un protocole qui prévoit entre autre le développement de l'apprentissage et ce, dans nos établissements avec la mutualisation des plateaux technologiques mais aussi et surtout le développement de la mixité des parcours.

Comment ne pas comprendre que ce sont bien nos statuts et nos conditions de travail qui sont en jeu ?

Ainsi mobilisés nous devons l'être, pour continuer tous nos combats pour que l'enseignement professionnel public et laïque garde toute sa place dans une éducation qui doit rester nationale.

Aujourd'hui, les attaques contre les diplômés correspondent à des attaques contre le code du travail et ont des résonances particulières avec le combat que nous devons poursuivre pour obtenir le retrait de la « loi El Khomri ».

Alors mes cher-es collègues, mobilisés nous devons être, rejeter toutes les régressions sociales nous devons faire !

Conseil National 2016
p. 2

Bac Pro GA : CQFD
p. 4

Point d'Indice des Fonctionnaires
p. 5 & 6

Sondage Ministère de l'Éducation Nationale
p. 7

Loi EL KHOMRI : les raisons de la colère
p. 8 & 9

Brèves
p. 10 & 11

Le SNETAA-FO à l'Élysée
p. 12

Le Snetaa-Fo se mobilise pour les EREA
p. 13

Les conséquences de la circulaire des PFMP
p. 14

Syndiquez-vous !
p. 15 & 16

Préparer sa retraite ...
p. 17

« C'est par l'éducation qu'on vaincra les ténèbres »
p. 18



AP N° 551 / AVRIL 2016

Comité de Rédaction :
24, rue d'Aumale - CS 70058 - 75009 Paris
Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69
snetaanat@snetaa.org / www.snetaa.org

Directeur de la Publication :
Christian LAGE

Commission Paritaire :
CPPAP 0120 S 07264 — ISSN 1273-5450

Conception et Mise en Page : Wanderson RIBEIRO

Photographies : 123RF - SNETAA

Illustrations : Colm - Zaitchik
Imprimé en France

BAC PRO GA : COFD !

Ce sont des nouvelles bien peu réjouissantes qui sont tombées dans à la 16^{ème} Commission Consultative Paritaire (CPC) : le taux de réussite au Bac Pro « gestion-administration » (GA) est de 74,68 %. Si on le compare aux résultats des dernières sessions des Bacs Pros remplacés, il est très inférieur à celui de l'ancien Bac Pro « secrétariat » (80,47 %) et encore plus bas que l'ex-Bac Pro « comptabilité » (82,49 %). N'en déplaise à l'Inspection Générale qui ne trouvait pas cela forcément pertinent, il faut comparer tous ces taux ensemble puisque le Bac Pro GA est bel et bien apparu quand les deux autres Bacs ont été abrogés.

Le **SNETAA-FO** n'est pas surpris par ce résultat car, non seulement il traduit l'incorrigible entêtement de l'administration à vouloir coûte que coûte mettre en œuvre ce diplôme mal engagé dès le début et qui a surtout empêché des jeunes d'accéder au Bac ! Ce Bac Pro GA est une erreur dans sa conception et surtout son application.

L'Inspection Générale a bien tenté d'apporter des explications à ce piètre résultat, sans se rendre compte que celles-ci étaient clairement en défaveur de ce diplôme ! Ainsi, le Bac Pro GA est « conçu différemment des autres » dicit l'Inspection Générale : c'est indéniable, il est tellement novateur que les enseignants ne s'y sont pas du tout retrouvés. Comble de l'ironie, il a fallu apporter des aménagements en urgence avant même la première session d'examens de juin dernier ! Du jamais vu.

Ensuite, il y a eu « moins de candidats à l'oral ». La faiblesse des moyennes obtenues tant dans le domaine professionnel n'ont pas permis aux élèves de passer les épreuves de rattrapage. A l'évidence, l'absentéisme des élèves est révélateur du manque d'attrait de cette nouvelle filière. Et puis, la moyenne des épreuves ponctuelles, soit 10,19/20, a été comparée à celle des épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF), à savoir 11,79/20 : l'inspecteur général s'en est félicité ! Il y a vu l'illustration que les enseignants faisaient ici « preuve de professionnalisme » parce que l'on aurait pu craindre une « surnotation » liée justement à cette modalité d'évaluation. Or, jusqu'à preuve du contraire, « 11,79 » est tout à fait supérieur à « 10,19 »... Il y a donc tout lieu d'affirmer que le CCF renforce l'aspect « maison » de la certification. Quel gageure de défendre le CCF avec des arguments dignes d'un réquisitoire...

Enfin, toujours dans le registre des constats affligeants égrainés tout au long de ce point d'information sur le Bac Pro GA, figure celui de la perception qu'ont les professionnels sur ce diplôme : eh bien, elle est parfaitement nulle ! En effet, les entreprises raisonnent encore en termes de diplômés « secrétaires » ou « comptables » et pas encore en termes de diplômés « GA » ! Quand on sait, d'une part, que ce sont, en général, les branches professionnelles qui sont à l'origine de la création ou de la rénovation des diplômes ; d'autre part, que plus 75 000 élèves par an ont, normalement, depuis la rentrée 2011, effectué des stages dans ces mêmes entreprises... La profession a-t-elle délibérément passé sous silence l'existence de ce diplôme ? On imagine donc bien l'Inspection Générale devoir reprendre, à travers la France, sa

longue marche pour « vendre » ce Bac Pro GA...

Au cours de cette CPC, le **SNETAA-FO** n'a pas oublié les personnels, toujours dans le désarroi parce qu'ils appliquent le contenu imbuvable des référentiels sans formation ou information complète, des personnels qui se précarisent parce que les titulaires des spécialités « économie-gestion » ont vu leurs effectifs subitement fondre à la mise en place de ce Bac Pro alors qu'il en manque désormais. Bien que le reproche ait été fait par des membres de cette commission de mêler ces questions à celles normalement discutées en son sein, le **SNETAA-FO** a rappelé avec force qu'il y avait lieu de traiter ce sujet dans le cadre de cette CPC car le mal-être des personnels, toujours présent, découle justement de la réalité de ce diplôme.

Mesdames et Messieurs de l'Inspection Générale et de la Direction générale de l'enseignement scolaire : ce Bac Pro GA, imposé à la hâte, très mal construit, source d'échec chez les élèves et de rejet chez les personnels, doit être repris à son départ.

Le **SNETAA-FO** a mené une longue campagne, seul, dès les prémises de ce baccalauréat. Nous savions à quoi nous attendre et nous avons prévenu tous nos collègues. Nous avons, dès 2011, été reçus au Ministère et à la Présidence de la République. Nous voulions un véritable débat sur le tertiaire quand l'Inspection Générale lançait, sans consultation, ce bac. Nous avons été des milliers à signer la pétition et dès l'arrivée du nouveau gouvernement, nous avons demandé des formations partout. Personne ne peut se satisfaire de ces résultats.

Constructif, le **SNETAA-FO** voulait le dialogue. Était-il possible quand la finalité était pour la DGRH la fonte de deux disciplines en une (PLP éco-gestion) et contraindre un grand nombre de collègues à se convertir ou être mutés loin de chez soi ?



POINT D'INDICE DES FONCTIONNAIRES

Nous avons tous suivi la COP 21 qui s'est déroulée en décembre 2015 à Paris avec sa mesure phare de « limiter » le réchauffement climatique mondial au-dessous de 2 degrés.

Cependant nous souhaiterions tous que le réchauffement affecte fortement le point d'indice des fonctionnaires en France, qu'une chaleur intense le frappe !

Malheureusement, il n'y a eu qu'un léger dégel.

Il faut dire que, depuis 2010, un froid glacial avait saisi le traitement des fonctionnaires.

Ce gel avait entraîné une diminution du pouvoir d'achat de l'ordre de 8 % en 6 ans par rapport à l'inflation et on ne parle même pas du recul depuis le début des années 2000.

Petit rappel historique :

Dans le cadre d'une réunion de « négociation salariale » non « classique », car organisée dans le cadre restreint du Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR rejeté par la majorité des syndicats dont notre Confédération FO mais imposé par le Premier Ministre), le gouvernement via la nouvelle Ministre de la Fonction publique, Mme Girardin, a proposé dans un premier temps une hausse de 1 % du point d'indice (qui sert de base de calcul au traitement des fonctionnaires) en deux temps : 0,5 % en novembre 2016 et 0,5 % en mars 2017.

Mais, face à la bronca et à la menace d'une grève, une suspension de séance, à l'initiative de la Ministre, a eu lieu.

Au retour, une nouvelle proposition dite « ultime » de 1,2 % a été mise sur la table, là aussi en deux temps soit 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 puis 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Cette proposition est apparue plus « audible », « acceptable », « présentable » par certaines organisations syndicales.

Pour le **SNETAA-FO**, cela reste toujours une aumône insuffisante !

Malgré ce qu'en dit le Premier Ministre, un « geste significatif », et les mots de la Ministre, « une réelle prise en considération des efforts des fonctionnaires pour contribuer au redressement des comptes publics, économie ou non-dépense de l'ordre de 7 milliards depuis 2010... reconnaître l'engagement des fonctionnaires... une mesure de justice », cela reste objectivement un infime petit geste. Ils sont très loin de compenser et de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 15 ans. C'est insuffisant et cette mesurette est très en deçà des attentes des personnels. Elle ne répond certainement pas à la réalité des longues années de dégradation des salaires.

Cependant certaines organisations syndicales saluent cette revalorisation et se félicitent de ce geste. **Pas nous !**

Le **SNETAA-FO** ne s'y résignera pas !

En résumé, les principaux points de discordes sont les suivants :

- les mesures économiques sur la masse salariale dans la Fonction publique sont déjà inscrites dans le PPCR ; elles limiteront le coût de la hausse salariale (entres autres par l'allongement de la durée de passage d'un échelon à l'autre...);
- au plan budgétaire, le coût de cette mesure pour l'État est annoncé à 2,4 milliards alors que le coût d'une hausse de 1 % est estimé à 1,75 milliard...
- quand le 1,2 % n'est pas immédiat vu que la hausse s'effectue en deux temps : seulement sur le 2^{ème} trimestre 2016 et à partir de février 2017. Elle sera effective totalement à partir de cette date ou l'art et la manière de faire des économies en présentant une augmentation...

Ci-dessous la traduction en chiffres :

Exemple : PLP 7^{ème} échelon (indice 495)

31 décembre 2015			Traitement brut : 2292 €
1^{er} janvier 2016	Cotisation retraite	- 0,4 %	2283 €
1^{er} juillet 2016	1 ^{ère} augmentation du point d'indice	+ 0,6 %	2296 €
1^{er} janvier 2017	Cotisation retraite	- 0,35 %	2288 €
1^{er} février 2017	2 ^{ème} augmentation du point d'indice	+ 0,6 %	2302 €

STOP À L'AUSTÉRITÉ ! CE N'EST PAS LA SOLUTION, ÇA NE FONCTIONNE PAS !

Sans augmentation du point d'indice d'ici 2020, le **traitement brut (pour le 7^{ème} échelon) sera de 2283 € soit 9 € de moins qu'en 2015, du fait de l'augmentation du taux de cotisation retraite de 0,27 % chaque année** (et sans tenir compte de l'inflation...)

Au final, quand nous mettons bout à bout toutes les informations, nous nous rendons bien compte que notre pouvoir d'achat baissera encore.

Dans le climat de grogne, d'exaspération, le gouvernement cherche à calmer, à acheter une certaine paix sociale. Il essaie de soudoyer les jeunes, les syndicats, les salariés par de petits gestes politiques : extension de la garantie jeune, modifications à la marge de la Loi El Khomry... et certaines organisations syndicales et de jeunesse acceptent cela.

Comment comprendre cette attitude à l'approche de la fin de la mandature, alors que toute la politique gouvernementale, depuis 2012, a été d'appliquer l'austérité dans la continuité des politiques précédentes ?

Cette proposition « ultime » ne peut être perçue au mieux, comme une opération de communication pour ne pas dire une opération électorale pour préparer 2017.

Le **SNETAA-FO**, sa Fédération et sa Confédération, exigent le **rattrapage intégral du pouvoir d'achat soit 8 % d'augmentation du point d'indice, 50 points supplémentaires, ainsi qu'une véritable amélioration des grilles indiciaires et certainement pas celle proposée par le PPCR !**



SONDAGE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (MEN)

Un sondage du MEN (Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des lycéens 2015) montre que l'ensemble des lycéens se sentent bien dans leur établissement scolaire.

Le pourcentage est même assez éloquent : 78,7 % !

Mais, si on regarde plus précisément les données, nous ne pouvons qu'être plus mesurés.

Si on analyse les pourcentages par catégorie d'établissement, les disparités sont assez flagrantes. Les élèves de Lycée Général et Technologique (LGT) se déclarent à **82,8 %** bien dans leurs établissements alors que les lycéens en Lycée Professionnel (LP) ne le sont qu'à hauteur de **68,3 %**.

Ce delta de 14,5 points n'est ni insignifiant ni anodin. Il transcrit une certaine fracture entre les différentes filières. La majorité des élèves qui viennent en LP sont issus des classes populaires alors qu'en LGT la mixité et le niveau social des élèves sont plus importants et variés. Nous pouvons donc extrapoler quelques enseignements de ces chiffres.

La vision de l'avenir et de l'accès aux savoirs est appréhendée de manière plus positive par les jeunes en LGT. En revanche, en LP, un plus grand nombre d'élèves se trouvent affectés par un vécu familial compliqué, un parcours scolaire difficile, une orientation non choisie et une formation subie... Leur avenir leur semble marqué du sceau d'un certain prédéterminisme et d'une fatalité vis-à-vis de l'ascenseur social. Ces stéréotypes sont parfois véhiculés par les commentaires de certains enseignants de collège ou autres membres de la communauté éducative. Et ils perdurent durablement dans les têtes de nos élèves de LP. Cette situation est aussi le fruit de la « sur-affectation » volontaire en seconde générale et technologique qui ne permet plus une véritable mixité sociale en LP.

On peut, de même, s'interroger sur l'état plus ou moins miséreux de nombre d'établissements professionnels qui n'engendrent pas autant l'envie d'y apprendre et de s'y former ! En effet, comment inspirer le désir d'apprendre avec un matériel désuet, obsolète par rapport à la technologie utilisée en entreprise, et des locaux trop peu souvent appropriés à l'aménagement d'ateliers professionnels ? Ceci est variable bien sûr, d'une région à l'autre et certains ont de gros efforts à faire en urgence.

Voilà comment, de façon sournoise, on segmente une société et que l'on ne respecte pas l'égalité des voies d'enseignements.

Si elle était réelle, les jeunes de LP auraient le même pourcentage que ceux de LGT.

Il y a donc bien un malaise social par rapport à la filière d'Enseignement Professionnel et les jeunes qui y sont !

Pour le **SNETA-FO**, il est absolument primordial de donner à l'Enseignement Professionnel toutes ses lettres de noblesse ! La valorisation d'un parcours de formation, dans une optique de développement personnel et plus largement économique, ne devrait être pas reléguée aux marges de notre système éducatif.

A l'heure où le Ministre des Finances et des Comptes publics propose un nouveau projet de loi, dit « Sapin II », on ne peut que s'inquiéter de l'avenir du professionnalisme des acteurs de l'économie. Annoncer qu'il serait désormais possible de pratiquer des activités artisanales ou commerciales sans qualification est de l'ordre de l'hérésie. Comment tolérer une telle gageure alors que nous pouvons avoir la chance, en France, de bénéficier d'un programme de formation professionnelle performant ! Pourquoi brader cet héritage ? Si ce n'est une fois de plus pour continuer de dévaloriser certains secteurs et compétences professionnels ! Dans ce cadre, effectivement, il sera de plus en plus difficile de motiver des élèves à se lancer dans une formation professionnelle diplômante. Il n'y aura plus qu'à fermer les LP !



LOI ELKHOMRI

Les raisons de la colère

Il est demandé toujours plus de sacrifices aux salariés : allongement du temps de travail, de la durée de cotisation pour la retraite, flexibilité... Chaque réforme apparaît comme une atteinte de plus à l'emploi et une régression majeure du droit du travail en France. En résultent, depuis plusieurs semaines déjà, les mobilisations autour de cette nouvelle loi « Travail » qui transcende les clivages générationnels.

Après les manifestations et les grèves du 9, du 17, du 24 et du 31 mars 2016, initiées par les organisations de salariés et de jeunesse, la mobilisation ne faiblit pas et continue plus que jamais !

Malgré plus de 1,3 million de signataires de la pétition #LoiTravailNonMerci et les centaines de milliers de français manifestant dans la rue, le gouvernement maintient, pour l'instant, sa volonté de passer en force.

Pourquoi ces réactions ? Le débat sur ce projet de loi court les media. Nous connaissons tous ainsi, dans les grandes largeurs, les points d'achoppement principaux : plafonnement des indemnités prud'homales, règlement du licenciement économique, allongement de la durée quotidienne de travail pour les apprentis, CPA dans la Fonction publique...

Et malgré les derniers « arrangements », concessions à la marge opérées à la va-vite par le gouvernement pour attirer dans ses filets certaines organisations dites « réformatrices », ce projet ne répond ni aux aspirations des jeunes, ni à celles des salariés ou demandeurs d'emploi.

Ce projet ne fera pas reculer le chômage mais précarisera toute la société. Il signe tout simplement la fin des CDI en instituant des contrats généraux qui peuvent être à tout moment rompus. Comment concevoir une carrière sur 42 ans voire plus avec l'instauration de telles dispositions ?

C'est la goutte d'eau qui fait déborder la mer d'un ras-le-bol général !

Les jeunes le perçoivent bien. Ils voient leurs parents en proie à ces difficultés quotidiennes. Ils en comprennent l'héritage imminent pour leur propre entrée dans la vie active. Offrons-leur une possibilité de se former dans les meilleures conditions possibles ! Offrons-leur les moyens de développer leur potentiel d'innovation ! Offrons-leur des perspectives de carrière à la mesure de leur ambition !

Alors, comme le **SNETAA-FO**, il est indispensable de s'engager dans ce combat pour dire « STOP » à ces attaques régulières de nos conditions de travail. Une société et une économie ne peuvent prospérer avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête !

Nous devons tous, privé-public-actifs-demandeurs d'emploi-jeunes-retraités, exprimer notre rejet, notre ras-le-bol général !

C'est pourquoi au **SNETAA-FO**, nous soutenons les manifestations et appelons à participer aux rassemblements pour le retrait pur et simple de ce projet de loi destructeur de notre modèle social républicain !

LE BRAS DE FER EST ENGAGÉ ET NOUS NE CÈDERONS PAS !

Poursuivons la mobilisation !

Nous sommes toutes et tous concernés !



#JESUISENGREVE





BRÈVES

BILAN PROVISOIRE DES CONCOURS RÉSERVÉS/EXAMENS PROFESSIONNELS 2016.

Pratiquement tous les résultats des concours réservés et des examens professionnels sont tombés. Et le résultat final est sans appel : 38,09% d'admis ! Soit 337 admis sur 882 postes proposés !

Huit sections sur 44 obtiennent un taux d'admission de 100% (Arts du bois ; Bâtiment option tailleur de pierre ; Fleuriste ; Génie industriel option plastiques et composites ; Maroquinerie ; Sections diverse : coordination pédagogique et ingénierie de formation ; section diverse : verre et céramique ; Tapisserie, garniture-décor ; Techniverriers).

Une section n'a aucun admis : il s'agit du CAPLP réservé Lettres-Allemand.

Une seule section s'ouvre sur une liste complémentaire : il s'agit de la section « Fleuriste ». Mais cette liste ne compte qu'un seul nom.

Enfin, il faut noter que certains concours ou examens ont un très faible taux d'admission : c'est le cas de la section « Biotechnologies, option santé-environnement », avec 30 admis pour...115 postes ! Ou encore du CAPLP réservé de Lettres-Histoire avec 16 admis pour 65 postes !

Le SNETAA-FO tient à rappeler que la loi du 12 mars 2012 ne résout en rien la précarité des collègues contractuels (CDD et CDI) ! Tous les postes mis aux concours doivent être pourvus et des listes complémentaires doivent être ouvertes !

Le SNETAA-FO demande le respect de la promesse de créer 60 000 postes dans l'Éducation nationale durant le quinquennat !

220 EUROS

Selon l'étude de l'INSEE « France, portrait social 2015 », 220 euros est la perte moyenne de niveau de vie des français en 2014 (« effet moyen sur le revenu disponible par ménage »), soit 0,5 % de baisse.

Cela s'explique essentiellement par la hausse de l'impôt sur le revenu et un relèvement des taux de cotisation retraite.

À LA RECHERCHE DE PROFESSEURS REMPLAÇANTS...BIS

Toujours le serpent de mer du non-remplacement des professeurs en congés maladie (les enseignants ne sont pas plus en congés maladie que les autres salariés cependant leur absence se voit immédiatement) et des heures de cours disparues...

Dans les années 2000, on comptait environ 33 000 Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR), actuellement on en dénombre moins de 20 000 qui sont presque tous affectés dès la rentrée scolaire pour de longues périodes.

Selon les chiffres du Ministère, **seules 38 % des absences de moins de quinze jours sont remplacées au collège et au lycée**, contre 97 % pour les absences de longues durées (par des enseignants titulaires ?).

Tout cela montre encore la carence du vivier de remplaçants, l'insuffisance de professeurs. Mais pas d'inquiétude, l'Éducation nationale recrute, crée des postes, veille et raccommode à grands coups de contractuels ou vacataires...

CALENDRIER INFORMATIF DES PAYES ET PENSIONS 2016

MOIS	PAYE	PENSION
janvier	27 janvier 2016	28 janvier 2016
février	25 février 2016	26 février 2016
mars	29 mars 2016	30 mars 2016
avril	27 avril 2016	28 avril 2016
mai	27 mai 2016	30 mai 2016
juin	28 juin 2016	29 juin 2016
juillet	27 juillet 2016	28 juillet 2016
août	29 août 2016	30 août 2016
septembre	28 septembre	29 septembre
octobre	27 octobre 2016	28 octobre 2016
novembre	28 novembre	29 novembre
décembre	22 décembre	23 décembre

LE PASS ÉDUCATION NOUVEAU EST PRESQUE ARRIVÉ !

Le Pass Éducation, lancé en 2009, est renouvelé pour la période 2016-2018.

La nouvelle carte, malgré quelques couacs et retards, doit être disponible dans vos établissements depuis la fin du mois de mars 2016.

Elle permet aux enseignants en activité, titulaires (y compris les stagiaires) et non-titulaires, d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux afin de préparer et développer des projets, d'acquérir des connaissances... c'est un outil de l'éducation artistique et culturelle.

Elle ouvre droit, dans certains espaces culturels (musées privés, librairies...) à des réductions.

C'est une bonne nouvelle en ces temps d'austérité et de pouvoir d'achat en berne.

Si vous ne possédez pas déjà de Pass Éducation, n'hésitez pas ! Adressez-vous à votre chef d'établissement ! Demandez-la !

Le SNETAA-FO se félicite de la reconduction de ce dispositif qui permet aux enseignants de développer leurs ouvertures culturelles, intellectuelles et d'enrichir leurs pratiques.

SEMAINE MONDIALE D'ACTION POUR L'ÉDUCATION : DU 25 AU 30 AVRIL 2016

La Semaine mondiale d'Action pour l'Éducation (SMA) est l'une des principales activités organisées par la Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME), une coalition de grande envergure regroupant des syndicats, des organisations non gouvernementales ainsi que diverses institutions et organisations communautaires engagées en faveur de l'Éducation. L'Internationale de l'Éducation (IE) en est un des membres fondateurs.

Organisée chaque année depuis 2001, la SMA a pour but principal de faire pression sur les autorités publiques, les responsables politiques, les bailleurs de fonds et toutes autres parties prenantes de l'Éducation, afin de garantir que le droit à l'Éducation de qualité, gratuite et universelle soit respecté pour chaque enfant et chaque jeune de ce monde.

Cette année, le thème de la SMA est : « Investir pour l'avenir : les droits à l'Éducation, maintenant ».

Les principales revendications adressées aux décideurs pour 2016 sont :

- s'engager à prendre des mesures juridiques et politiques permettant la mise en œuvre et le financement du Cadre d'Action Éducation 2030 ;

- respecter les engagements financiers bilatéraux et multilatéraux actuels en faveur de l'Éducation ;
- réaliser des avancées concrètes et mesurables en ce qui concerne les mécanismes visant à garantir la justice fiscale aux niveaux national, régional et mondial.

N'hésitez pas à vous renseigner et à participer aux différentes manifestations de cette semaine.

« C'EST LA CRISE PARTOUT ! » VOUS COMPRENEZ ?

Justement non, je ne comprends plus !

Par exemple, un haut responsable de Peugeot triple ses revenus de l'année en millions et Peugeot a offert une prime de 2000 euros à chaque membre du personnel.

Alors tout ne va pas si mal en France.

Par exemple, si on observe des voisins :

- Aux USA, le SMIC est en train de s'installer... qui l'eût cru ?
- En Allemagne, Angela met aussi en place un SMIC. Enôôôrme !
- En Grande Bretagne, même Cameron vient d'annoncer la création d'un SMIC à 15 euros. *Incredible !!!*

Alors, avec le SNETAA FO agissons pour que cessent réellement les blocages des traitements des fonctionnaires et les blocages des retraites et des pensions en France.

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL



SALARIÉS : PREMIERS ÉTIREMENTS

LE SNETAA REÇU À L'ÉLYSÉE

Notre organisation a été reçue par Christophe PROCHASSON, Conseiller à l'Éducation du Président de la République, ce 23 mars 2016, à l'Élysée. Cette première rencontre avait pour but de porter la voix des Professeurs de Lycée Professionnel et des réalités dans nos établissements scolaires.

Rappelant la spécificité de la voie professionnelle, le **SNETAA-FO** tenait à apporter les revendications de la majorité des PLP et a rappelé à quel point les jeunes avaient besoin d'une formation initiale, sous statut scolaire, pour être formés à un métier mais aussi à la citoyenneté.

Le **SNETAA** a rappelé son opposition à l'apprentissage en tant que première formation : les jeunes qui, pour de multiples raisons, ont le moins de bagage scolaire ont donc encore plus besoin d'école. Les entreprises ne s'y trompent pas car elles n'embauchent pas plus d'apprentis au niveau V. Nous avons rappelé notre exigence d'ouverture, partout, de classes de CAP en initiale. Ces créations doivent s'inscrire dans un parcours du CAP au BTS permettant à chaque jeune d'aller au plus loin de ses capacités. Vouloir à tout prix développer l'apprentissage met à mal nos formations initiales en Lycées Professionnels. Si la Ministre a pu rappeler dans son discours de janvier dernier combien elle tenait à valoriser la voie professionnelle, il faut maintenant qu'elle donne des actes aux discours. Comment ainsi comprendre que les LP, SEGPA et EREA soient les établissements où la précarité des personnels est la plus forte ? que 70 % des professeurs contractuels sont dans la voie professionnelle ? Nous avons aussi dénoncé les résultats aux concours réservés - examens professionnels qui, plutôt que de consolider nos collègues, ne font que maintenir voire aggraver leur situation. Pourtant ils ont donné toute satisfaction pendant de nombreuses années.

La Ministre a déclaré que « la voie professionnelle ne devait pas être la variable d'ajustement du second degré », or, deux tiers des PLP titulaires n'ont pas obtenu de mutation cette année parce que la DGRH a fait le choix de privilégier d'autres corps du second degré. Ainsi plus de 2100 Professeurs de Lycées Professionnels n'ont pas obtenu de mutations et vivent alors des situations humaines devenues inextricables avec le temps. Nous l'avons dénoncé avec force, c'est intolérable et le **SNETAA** continuera à les défendre, tous, pour qu'ils obtiennent satisfaction !

Le **SNETAA** dénonce et exige la revalorisation de nos salaires par un rattrapage du point d'indice plutôt qu'un saupoudrage en

espérant faire taire les contestations. Faut-il parler aussi de la circulaire SEGPA qui fragilise nos établissements et la rémunération des collègues ?

L'audience a mis en exergue des discours complètement à l'opposé de nos réalités.

Le lendemain, le Directeur de Cabinet adjoint de la Ministre, Jérôme TEILLARD, recevait le **SNETAA**. Si l'homme a paru profondément sincère, passionné par sa mission et défendant les valeurs de la République, les mêmes interrogations ont été portées avec force par le **SNETAA**. En premier lieu, la question RH : nous exigeants que la DGRH revoie sa copie sur la gestion calamiteuse des mutations des PLP !

Les discussions ont pu révéler un écart abyssal entre les intentions revendiquées par la Ministre et les décisions très concrètes dans les académies et nos établissements. Comment comprendre les directives des recteurs pour une sur-orientation vers la voie générale ou technologique plongeant un grand nombre de jeunes dans l'échec en LGT ?

Si la ministre affirme créer 1000 postes en LP à la rentrée scolaire 2017, on constate actuellement dans les instances académiques (CTA et CTD) des fermetures de formations et des mesures de cartes scolaires pour nos collègues PLP. C'est insupportable !

Des choix politiques ont été faits pour que la première organisation des PLP, le **SNETAA-FO**, n'ait plus été consultée pendant ces trois ans au profit d'organisations peu représentatives sur le secteur. C'est du choix des ministres successifs, pas celui du **SNETAA** qui a toujours gardé la porte ouverte aux discussions bilatérales.

Le **SNETAA** revendique sa pratique contractuelle dans un véritable dialogue social où la négociation prime réellement. Le gouvernement saura-t-il l'entendre ? Comme le rappelle **FO** dans sa tribune dans *Le Monde*, nous nous sommes « toujours exprimé, sans dévier, par un attachement au principe et à la pratique du contrat collectif et de la négociation qui va de pair, pour nous, avec la liberté de comportement et l'indépendance du syndicat.

Souhaitons que la Présidence de la République et le Ministère de l'Éducation Nationale comprennent qu'il faut enfin entendre la voix des PLP !

Le **SNETAA** continuera à s'y employer sans faillir et à défendre tous les PLP dans leur quotidien.

LE SNETAA-FO SE MOBILISE POUR LES EREA

De nombreuses sections académiques s'organisent et se mobilisent pour dire **NON** à la transformation des postes d'éducateurs de nuit en postes d'Assistant d'Éducation (AED).

Dans une note de service interne datée du 14 octobre 2015, la DGRH du ministère demande aux recteurs et IA-DASEN de confier les fonctions d'EEL (Enseignants Éducateurs en Internat) à des Assistants d'Éducation précaires notamment pour le service de nuit et exceptionnellement à des PE fonctionnaires d'État.

Cette instruction s'est traduite par la décision de plusieurs académies, en vue de la rentrée scolaire de 2016, de mettre fin, sans concertation, aux missions de nuit assurées par les enseignants au sein des internats éducatifs des EREA et de les remplacer par des Assistants d'Éducation (AED).

Le SNETAA-FO et sa Fédération ont demandé que le **suppressions de postes soient annulées** et a rappelé lors du CTM de janvier le profil particulier des élèves orientés en EREA qui nécessite que les surveillances de nuit soient assurées par des PE qualifiés et spécialisés pour assurer à ces élèves le suivi et l'encadrement adapté dont ils ont besoin, y compris la nuit.

Remplacer des PE spécialisés par des Assistants d'Éducation exposerait ces élèves et les personnels à des situations potentiellement dangereuses et à une dégradation de leurs conditions d'accueil.

« Le CTM rappelle que les EREA sont des établissements d'enseignement spécialisé et que les professeurs des écoles intervenant dans ces structures ont reçu une formation spécialisée. »

Le CTM se prononce contre les suppressions de postes et pour que tous les moyens soient donnés aux EREA pour fonctionner à la rentrée 2016.

Il se prononce pour que les missions des personnels éducateurs d'internat soient exercées par des professeurs des écoles disposant de la formation et ne soient pas confiées à des personnels précaires et sans formation. »

Les éducateurs d'internat se sont mobilisés et les PLP sont solidaires de ces actions. Les actions engagées au sein des académies sont différentes et prennent de plus en plus d'ampleur. Des journées de grèves, des demandes d'audience, de

sollicitations aux correspondants régionaux et des élus mobilisés adressent des courriers aux recteurs.

Le SNETAA-FO est solidaire et dit « non » à la transformation des postes d'internat (EEL) par des postes (AED).

Qu'est-ce que des postes AED (assistants d'éducation) ?

Des emplois précaires !

Le SNETAA-FO dénonçait déjà lors du CN d'Annecy 2015, le fait que la voie professionnelle soit plus que jamais une voie de relégation et une variable d'ajustement avec un nombre de contractuels très important.

Il dénonçait également que malgré les effets d'annonce, la volonté de résorption de la précarité ne soit pas réelle.

On constate en 2016 que le phénomène s'accroît !



LES CONSÉQUENCES DE LA CIRCULAIRE DES PFMP

La volonté gouvernementale de développer, valoriser et améliorer la formation professionnelle en alternance devait être soutenue par la nouvelle circulaire des PFMP, parue au BO le 31 mars, conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014. Cependant, les nouvelles dispositions ne sont pas sans conséquences sur la désignation des signataires de la convention de stage, celle-ci se présentant comme un véritable « contrat de formation ».

Le **SNETAA-FO** est contre la signature du référent sur la convention. Celui-ci n'a pas à s'engager au nom de l'équipe pédagogique. Seuls les chefs d'établissement et d'entreprise sont habilités à signer cette convention selon leur statut.

A la rentrée 2016, tous les élèves de seconde professionnelle ou en CAP bénéficieront d'une semaine de préparation à leur première PFMP, en référence à la circulaire 2016-055 du 29 mars 2016 « réussir son entrée au lycée professionnel »

Le **SNETAA-FO** est favorable à cette semaine de préparation à partir du moment où elle n'est pas décomptée du nombre total de PFMP.

La responsabilité du suivi incombe à chacun, quel que soit son statut. De plus, comme le précise la circulaire « réussir

son entrée au LP », aucune évaluation certificative ne sera organisée en seconde professionnelle ou en première année de CAP.

LES TRAVAUX INTERDITS AUX ÉLÈVES DE 15 ANS MAINTENANT AUTORISÉS

La procédure de dérogation aux travaux interdits aux mineurs précisés aux articles R.4153-38 à R.4153-45 du code du travail, a été récemment rénovée et simplifiée, par le décret 2015-443 du 17 avril 2015. De ce fait, les élèves d'au moins 15 ans préparant un diplôme professionnel peuvent réaliser les travaux susceptibles de dérogation pendant les PFMP. Il suffit aux entreprises accueillant les stagiaires d'effectuer une déclaration de dérogation auprès de l'inspecteur du travail. Le chef d'établissement doit s'assurer auprès de l'entreprise que la déclaration a bien été demandée. La circulaire précise que l'avis médical délivré annuellement pour chaque élève concerné(e) par les travaux réglementés est valable pour les PFMP.

Le **SNETAA-FO** précise que le manque de médecin scolaire dans les établissements professionnels est préjudiciable à la bonne organisation de ces PFMP.





66% DE VOTRE COTISATION AU SNETAA-FO SONT DÉDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS !

ÊTRE SYNDIQUÉ AU SNETAA-FO, C'EST :

- défendre les PLP, les CPE, les AED et les contractuels ;
- défendre les valeurs de la laïcité, de solidarité et promouvoir l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque ;
- être soutenu au quotidien dans sa dignité d'enseignant ;
- avoir accès à des informations, des formations et des services utiles.

Votre Cotisation

Après déduction fiscale

49 €

16,66 €

126 €

42,84 €

208 €

70,72 €

316 €

107,44 €

Vous avez besoin du Snetaa-Fo. Le Snetaa-Fo a besoin de vous : adhérez maintenant !

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe Normale	Hors Classe	Non-Titulaires	
1	126 €	219 €	Indice	Cotisation
2	168 €	238 €	moins de 450	79 €
3	175 €	255 €	de 450 à 500	110 €
4	192 €	267 €	de 500 à 700	134 €
5	202 €	287 €	au delà de 700	157 €
6	208 €	305 €	Cotisations Uniques Sans solde 29 € EAP 49 € Stagiaires 99 € Retraités 126 €	
7	218 €	316 €		
8	229 €			
9	242 €			
10	259 €			
11	275 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 126 € ne vous coûte finalement que 42,84 € après déduction fiscale, soit 3,57 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,57€ =



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2015-2016

M. / Mme / Melle (*rayez les mentions inutiles*)

Nom _____
Nom de jeune fille _____
Prénom _____
Date de naissance
Adresse _____
Code postal Ville _____
Tél. fixe _____ Tél. portable _____
Adresse mail : _____

Votre situation administrative

Hors Classe Classe Normale retraité stagiaire
 PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde Chef de Travaux (DDFPT)
Discipline : _____ Autre : _____

Votre établissement d'exercice 2015/2016

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre : _____
N° d'Établissement : _____
Académie : _____

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade (*voir tableau au verso*) :

Quotité : _____ Échelon : _____

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 23 € (*pour frais de traitement et de port*)

NON (*merci de bien indiquer votre adresse mail*)

TOTAL _____ €

À retourner dûment complété et accompagné de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale CS70058, 75009 Paris

Mandat de Prélèvement SEPA

Ma cotisation est un **paiement récurrent** qui sera prélevé le 01 du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

Compte à débiter

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à _____

Le

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale CS 70058 - 75009 Paris

N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

UNE
ADHÉSION DE
126€



-66%



COÛT RÉEL
42,84€

VOUS POUVEZ AUSSI FAIRE UN DON

Si vous ne souhaitez pas adhérer mais vous partagez les valeurs du Snetaa-Fo, faites un don !

Oui, je donne pour soutenir les actions du SNETAA-FO ! Voici mon don de :

30 € 60 €

90 € Autre montant : _____

Par chèque bancaire à l'ordre du SNETAA-FO

Un certificat fiscal vous sera envoyé courant avril !

À détacher, compléter et retourner au :



SNETAA-FO
24 RUE D'AUMALE CS 70058
75009 PARIS

Parce que donner c'est aussi défendre les intérêts matériels et moraux de chaque PLP !

PRÉPARER SA RETRAITE ...

La retraite.... certains en rêvent et s'en impatientent... d'autres la redoutent et en retardent l'échéance. Quoiqu'il en soit, elle est une étape importante de la vie et mérite qu'on s'y attarde.

La retraite représente une rupture, à la fois sur le plan social et psychologique. Du jour au lendemain, le retraité n'est plus soumis à des horaires, il n'a plus de mission à remplir et tout son réseau professionnel disparaît du paysage. Cette dernière étape dans le parcours professionnel marque aussi et avant tout un passage vers la vieillesse, avec l'angoisse du temps qui passe.

Il est évident que l'on ne tourne pas le dos à toute une partie de sa vie en un coup de baguette magique, car le travail apporte une forme d'accomplissement, un sentiment d'appartenance à un groupe, une bonne estime de soi, etc. en plus d'un apport financier sécurisant pour soi et sa famille. Il faudra alors accepter une phase de transition, où pourront se mêler tristesse, sentiment de vide, angoisse et questionnements sur le futur. Ces sentiments, s'ils sont ressentis, sont tout à fait normaux et font partie du travail de deuil inhérent aux pertes et changements conséquents dans une vie.

Parfois, afin de pallier l'angoisse et le sentiment de vide, certains retraités se « jettent à corps perdus » dans nombre d'activités, plus ou moins intéressantes, afin de remplir leur journées. Si cela semble de prime abord être une bonne idée, on s'apercevra très vite que le sentiment de vide persiste car il n'y a pas de véritable projet et la multiplication des activités ne fait pas sens mais reflète plutôt une fuite en avant.

En réalité, le problème intervient déjà en amont. Car l'erreur que font les préretraités, constate M. Lacharité, « c'est qu'ils passent énormément de temps à planifier financièrement leur retraite, mais ne consacrent qu'une fraction de ce temps à la préparer ». En effet, la retraite n'est pas seulement l'aboutissement d'une carrière professionnelle, c'est aussi un passage vers une nouvelle manière de vivre. Et ce passage se prépare bien à l'avance !

Tout d'abord, la manière dont on investit sa vie professionnelle détermine pour beaucoup la façon dont la retraite sera vécue. C'est pourquoi il est important de conserver un bon équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle, en maintenant des loisirs, de solides relations sociales, en se consacrant des

temps d'oisiveté en solo, etc. en somme, ne pas mettre toute son énergie dans son travail et laisser de la place à la sphère personnelle pour ne pas réduire son identité à son statut professionnel.

Ensuite, il faut commencer, quelques années auparavant (ou au moins plusieurs mois), à réfléchir à ses rêves, ses envies, ses désirs, se laisser questionner jusqu'à élaborer un projet qui fasse sens pour soi, et qui donne l'impulsion pour démarrer une nouvelle vie. Il peut s'agir de s'adonner à une passion, s'investir dans l'humanitaire, apprendre de nouvelles choses, mettre son expérience au service des autres, créer... Quoiqu'il en soit, la réflexion doit se faire sur le long terme afin de se mettre vraiment au clair avec ses idées et prendre le temps de s'informer des possibilités de mise en œuvre du projet en question.

Enfin, la retraite peut se penser pleinement comme un nouvel art de vivre. Loin de l'image du retraité assis dans son fauteuil zappant sur sa télécommande en se lamentant sur le temps qui passe, la liberté accordée permet de cultiver une belle hygiène de vie, du corps et de l'esprit. Si, là encore, il est nécessaire d'anticiper, de se préparer aux pertes liées à la retraite afin de ne pas se retrouver complètement désemparé le moment venu, il faudra également penser à tout ce que peut offrir l'arrêt de l'activité professionnelle et prendre la mesure de ces opportunités. En clair, la retraite signifie la fin des contraintes et du stress liés au travail, et a contrario du temps pour s'occuper de soi, aller voir sa famille, ses amis (et s'en faire d'autres), profiter des petits bonheurs de chaque jour...

Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile d'assumer son âge ou le temps qui passe, et la retraite arrive parfois comme un gong angoissant pour nous le rappeler. C'est pourquoi il est essentiel de développer une attitude positive et de penser la retraite comme le début d'une nouvelle vie et non simplement comme la fin de sa carrière.

Il est important de rappeler, pour conclure, que la retraite se prépare, bien à l'avance, sur tous les plans, afin de vous assurer un avenir serein et de profiter pleinement de ces belles années qui s'offrent devant vous. Vous pouvez contacter le **SNETAA-FO** pour toutes questions ou difficultés relatives à votre retraite.



Bruxelles se remet tout doucement des attaques du 22 mars

Le bilan actuel fait état de 31 morts et de 300 blessés, dont 70 toujours dans un état critique. Nous avons rouvert le bureau aujourd'hui, déterminés à ne pas laisser des actes terroristes nous dicter nos heures d'ouverture ou nous imposer une nouvelle façon de vivre et de travailler. Nous sommes soulagés de savoir tous les membres du personnel sains et saufs. Mais ces attaques contre notre ville nous ont profondément marqués. Certains d'entre nous ont perdu des amis ou comptent des connaissances parmi les blessés.

Le terrorisme est devenu un des grands maux de notre temps. Tout au long de son histoire, l'IE a élevé la voix quand nos affiliés, des enfants ou d'autres personnes innocentes étaient les cibles d'une violence extrême et aveugle. De notre expérience professionnelle, nous retirons également la certitude que la lutte contre les extrémismes doit passer par nos salles de classe.

Nous tenons à vous remercier de vos nombreux messages de solidarité, qui témoignent non seulement de votre préoccupation quant au sort de vos collègues de l'IE mais aussi de votre détermination à ce que nous restions forts et unis afin d'empêcher les extrémistes de s'en prendre à nos valeurs démocratiques et à nos libertés.

Le dessin ci-dessus, réalisé par Sofía Gutiérrez Acosta (17 ans), la fille de l'un de nos collègues, témoigne du chagrin qui est le sien, qui est le nôtre et celui du pays tout entier. Nous tenions à le partager avec vous pour vous remercier de votre soutien.

Bruxelles, 24 mars 2016

Fred van Leeuwen,

Secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation

« C'est par l'Éducation, la science et la culture que l'on vaincra les ténèbres ».